

Commune de Luttenbach-près-Munster

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUTTENBACH DE LA  
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2015**

A la séance du 25 septembre 2015, présidée par M. Francis KLEIN, Maire,  
Etaient présents : REINHEIMER Bernard, WEICK Alfred, CLAUDEPIERRE  
Catherine, BESSEY Marlène, DEVILLERS Norbert, HAEBERLE André,  
WITTEMER Joseph, FRITSCH Agnès, RIEDLINGER Régine, HERRMANN Anne,  
MARANZANA Olivier, MANGOLD Thierry

Absents et excusés : BALZLI Elodie, SPENLE Edouard

Absents et non excusés : néant

Procurations :

Secrétaire de séance : Norbert DEVILLERS

La séance est ouverte à 20 H 15'

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2015
2. Décision modificative n°2 au budget M14
3. Chasse : lot de chasse n° 1-2 regroupé : agrément d'un permissionnaire de chasse
4. Elaboration du PLU : compte-rendu des travaux
5. Demandes d'urbanisme
6. Ligne SNCF Colmar-Metzéral : demande de suppression du passage à niveau piétonnier n° 46
7. Viabilisation du terrain de construction situé 13, route du Ried
8. Mise en place de garde-corps à l'école maternelle
9. Renouvellement de la concession de source Amic au lieudit Aschbach
10. Elagage du domaine public
11. Adhésion de la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin
12. Divers et communications.

**POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 JUIN  
2015**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 12 juin 2015.

**POINT 2 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET M14**

Le montant des crédits prévu pour la réfection des glissières de sécurité rues Acacias et Froeschwihr ainsi que celui affecté aux travaux de bâtiments ne sont pas suffisants.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de voter les crédits suivants au budget M14 de 2015 :

Désignation	Dimin. sur crédits ouverts	Augm. sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues	-4600,00 €	
D 21318 : Autres bâtiments publics 00,00 €		+ 500,00 €
D 2315 : Immobilisation en cours – inst. techniques		+ 4100,00 €

### **POINT 3 – CHASSE : Lot de chasse 1-2 regroupé – agrément d'un permissionnaire de chasse**

Vu le cahier des charges des chasses communales pour la période 2015-2024

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014183-0004 du 2 juillet 2014 arrêtant le cahier des charges type des chasses communales pour la période du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024

Vu la demande présentée,

Le Conseil municipal, après délibération, sur avis de la Commission communale consultative de la chasse, décide l'admission de la personne nommée ci-dessous en qualité de permissionnaire de chasse du lot n° 1-2 regroupé :

- Monsieur Aurélien MAUFRAIS, domicilié à 28260 ROUVRES, Ferme de Rondeville.

Le Maire est chargé de notifier cette décision au demandeur par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **POINT 4 – ELABORATION DU PLU : COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

M. le Maire rend compte des réunions de travail du 22 juillet et du 19 août 2015 au cours desquelles ont été discutés les aménagements des quartiers Nagelstall, Braeschhaueser, Kaelbling, Rot. Différents propriétaires de terrains ont été consultés.

Le 22 septembre 2015 a eu lieu la première réunion des Personnes Publiques Associées. Les différents représentants des services et communes riverains ont émis quelques remarques et précision qui figurent dans le compte-rendu.

Les prochaines réunions de travail ont lieu :

- Lundi 28 septembre 2015 à 14 H
- Lundi 12 octobre 2015 à 19 H 30
- Lundi 2 novembre 2015 à 19 H 30.

### **POINT 5 – DEMANDES D'URBANISME**

Le Maire présente au conseil les demandes qui sont parvenues en mairie :

- STAUB Antoine, 21, chemin du Kaelbling : réfection de la toiture et pose de 5 vélux
- MANGOLD Thierry, 10 Leymel-Haut : Rénovation de la toiture sur le garage

- ERTLE Régis, 2, rue de l'Ecole : installation d'un abri à voiture et de panneaux pare-vue en bois
- FREY-LARDINAIS, 5, allée du Chêne : rénovation des façades et mise en peinture
- BAUMGART Roger : demande de CU pour le terrain section 6 n° 314, rue de la Gare
- Me PRUDHON-REBISCHUNG, Notaire : demande de CU propriété ERTLE, 2, rue de l'Ecole
- Me BINGLER, Notaire : demande de CU et déclaration d'intention d'aliéner, propriété SCHULTZ, 18, rue du Baron de Coubertin
- Me BURDLOFF, Notaire : demande de CU et déclaration d'intention d'aliéner, propriété HAMMERER, 13, rue du Froeschwihr

### **POINT 6 – LIGNE SNCF COLMAR-METZERAL : DEMANDE DE SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU PIETONNIER N° 46**

M. le Maire donne lecture d'un courrier du 6 août 2015 de la SNCF concernant la ligne Colmar-Metzéral et notamment le passage à niveau piéton n° 46 près de la rue du Leh. La SNCF demande à la commune d'accepter la fermeture de ce passage à niveau ou du moins d'accepter d'engager une enquête publique.

Les motivations de la suppression de ce passage sont les suivantes :

- La traversée à cet endroit se fait sous l'entière responsabilité de l'utilisateur conformément à l'arrêté ministériel du 18 mars 1991
- Vitesses ferroviaires atteignant 60 km/h
- Par mauvais temps (pluie, brouillard, neige), la visibilité sur les trains est considérablement réduite
- Un signal et une courbe ferroviaire se situant respectivement à 40 m et 117m, masquent également la visibilité sur les trains en provenance de Metzéral
- Un passage à niveau sécurisé équipé de signalisation automatique lumineuse et sonore à deux demi-barrières se trouve à 165 m de ce PN, dans la rue du Leh (PN n° 45)
- 34 trains circulent journalièrement sur le PN 46 en semaine
- Un accident mortel à un passage à niveau du même type, sur cette même ligne ferroviaire a eu lieu fin d'année dernière à Colmar
- Le PN dessert principalement des prés, dont l'accès est également possible pour les piétons et véhicules, depuis le PN 45 et la rue du Leh.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, décide de remettre sa décision à une date ultérieure. Le Conseil municipal souhaite rencontrer les responsables de la SNCF pour discuter d'un aménagement global de l'accès à la gare de Luttenbach et des autres passages piétons.

### **POINT 7 – VIABILISATION DU TERRAIN DE CONSTRUCTION 13 ROUTE DU RIED**

Un permis de construire a été délivré à Mme Loblein et M. Uhlmann pour les parcelles 237-239-240-245, section 7, route du Ried et les travaux de construction viennent de démarrer.

La commune se doit d'assurer la viabilisation de ce terrain. L'entreprise FRITSCH TP a établi un devis pour la réalisation des travaux pour un montant de 4595.50 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de confier la réalisation des travaux de viabilisation du terrain à l'entreprise FRITSCH TP de Muhlbach conformément au devis présenté. Le crédit nécessaire est prévu au compte 2315 du budget M49.

Le raccordement à l'alimentation en eau potable est à la charge du demandeur. Celui-ci est également redevable de la participation pour raccordement à l'égout s'élevant à 3000 € (DCM du 04/12/2009) ainsi que de la taxe de branchement au réseau d'eau communal de 457,35 € (DCM du 31/07/1998).

### **POINT 8 – GARDE-CORPS A L'ECOLE MATERNELLE**

Pour renforcer la sécurité des enfants dans l'entrée de l'école maternelle et dans la cour, il y a lieu de mettre en place un garde-corps. Un devis a été demandé à l'entreprise Laemmel de Munster. Il s'élève à 2622 € TTC.

Le conseil municipal, après délibération, décide de reporter ces travaux en 2016 et d'installer un filet provisoire pour éviter tout accident.

### **POINT 9 – RENOUELEMENT DE LA CONCESSION DE SOURCE AMIC AU LIEUDIT ASCHBACH**

M. le Maire informe l'assemblée que la concession de source pour l'alimentation de la propriété en eau la propriété de M. AMIC au lieudit Aschbach est arrivée à échéance le 31 juillet 2015.

M. Amic a demandé le renouvellement de la concession de source.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- décide d'accorder à M. AMIC Alain, domicilié à Luttenbach, lieudit Aschbach, le renouvellement de la concession d'occupation de terrain pour un captage de source et le passage d'une canalisation d'eau en forêt communale pour alimenter sa propriété située au lieudit Aschbach
- fixe les conditions suivantes :
  - . origine : 1er août 2015
  - . durée : 9 ans renouvelables
  - . redevance annuelle : 90 euros (quatre-vingt-dix euros).

### **POINT 10 – ELAGAGE DU DOMAINE PUBLIC**

Il a été constaté que dans différentes rue de la commune les branches des propriétés riveraines débordaient sur le domaine public e pouvaient parfois constituer une gêne pour la circulation des véhicules.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'organiser et de financer une journée d'élagage des branches des riverains sur le domaine public et de faire appel à une entreprise privée pour réaliser ces travaux.

### **POINT 11 – ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN**

- Vu** les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim du 3 septembre 2015 demandant l'adhésion au Syndicat pour les compétences « électricité » et « gaz » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical du 7 septembre 2015 ;

**Considérant** qu'il est de l'intérêt des deux parties prenantes que la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim adhère au Syndicat afin de lui transférer ses compétences d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité et de gaz à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**Considérant** que le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin a accepté par délibération du 7 septembre 2015, l'extension du périmètre du Syndicat à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim ;

**Le Maire** propose au Conseil municipal d'**approuver** l'adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Emet un avis **favorable** à l'adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition du Syndicat.

### **POINT 12 – DIVERS ET COMMUNICATIONS**

- Accueil des Migrants : la commune n'a pas de logements disponibles.
- La médaille d'honneur du travail a été accordée à Osswald Catherine (vermeil) et Raspaud Maurice (or)
- Différents organismes et associations remercient pour la subvention accordée par la commune.
- Dates à retenir : élections régionales 6 et 13 décembre 2015, repas de Noël 5 décembre 2015.
- M. Weick rend compte de la dernière vente de bois.
- La sortie forêt aura lieu le samedi 24/10/2015 à 14 H. Départ place de la mairie.
- Mme Bessey rend attentif à la dangerosité de la priorité à droit chemin du Steinkreuz. Il n'y a aucune visibilité. M. le Maire modifiera l'arrêté de circulation en conséquence.

- M. Maranzana demande s'il n'est pas possible de poser un conteneur à ordures ménagères sur la place réservée au ramassage du tri rue de Coubertin. En effet, il arrive souvent que des sacs OM soient déposés à côté des conteneur à verre. Une étude sera réalisée.
- M. Maranzana tient également à soulever l'incivilité des automobilistes qui stationnent d'une façon anarchique devant la boulangerie et le long de la rue de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 22 H 30

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION  
DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LUTTENBACH  
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2015**

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2015
2. Décision modificative n°2 au budget M14
3. Chasse : lot de chasse n° 1-2 regroupé : agrément d'un permissionnaire de chasse
4. Elaboration du PLU : compte-rendu des travaux
5. Demandes d'urbanisme
6. Ligne SNCF Colmar-Metzéral : demande de suppression du passage à niveau piétonnier n° 46
7. Viabilisation du terrain de construction situé 13, route du Ried
8. Mise en place de garde-corps à l'école maternelle
9. Renouvellement de la concession de source Amic au lieudit Aschbach
10. Elagage du domaine public
11. Adhésion de la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin
12. Divers et communications.

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
<b>KLEIN Francis</b>	Maire		
<b>REINHEIMER Bernard</b>	1er Adjoint		
<b>WEICK Alfred</b>	2ème Adjoint		
<b>CLAUDEPIERRE Catherine</b>	3ème Adjoint		
<b>SPENLE Edouard</b>	Conseiller municipal	excusé	
<b>BESSEY Marlène</b>	Conseiller municipal		
<b>HERRMANN Anne</b>	Conseiller municipal		
<b>FRITSCH Agnès</b>	Conseiller municipal		
<b>MARANZANA Olivier</b>	Conseiller municipal		
<b>WITTEMER Joseph</b>	Conseiller municipal		

<b>MANGOLD Thierry</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>RIEDLINGER Régine</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>BALZLI Elodie</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>excusée</b>	
<b>DEVILLERS Norbert</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>HAEBERLE André</b>	<b>Conseiller municipal</b>		